

1991  
DSB  
20

Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires

Université des  
Sciences Sociales  
Grenoble II

Diplôme Supérieur  
de Bibliothécaire

Institut d'Etudes  
Politiques

DESS Direction de  
projets culturels

**Projet de recherche**

La constitution  
des bibliothèques publiques  
dans le département du Bas-Rhin  
1789-1803

Sylvie GUETH

Sous la direction de Dominique VARRY  
Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires

1991

1991  
DSB  
20

**Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires**

**Université des  
Sciences Sociales  
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur  
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes  
Politiques**

**DESS Direction de  
projets culturels**

**Projet de recherche**



La constitution  
des bibliothèques publiques  
dans le département du Bas-Rhin  
1789-1803

Sylvie GUETH

Sous la direction de Dominique VARRY  
Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires

**1991**

La constitution des bibliothèques publiques  
dans le département du Bas-Rhin ( 1789 - 1803 )

Sylvie GUETH

RESUME

La constitution des bibliothèques publiques dans le département du Bas-Rhin entre 1789 et 1803 a été essentiellement rendue possible par la confiscation des livres des établissements religieux supprimés et des émigrés.

DESCRIPTEURS

BIBLIOGRAPHIE, Bas-Rhin, 1789-1803  
BIBLIOTHECAIRE, Bas-Rhin, 1789-1803  
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE, Bas-Rhin, 1789-1803  
BIENS NATIONAUX, livre, Bas-Rhin, 1789-1803  
CONFISCATION REVOLUTIONNAIRE, livre, Bas-Rhin, 1789-1803  
LIVRE, Bas-Rhin, 1789-1803  
REVOLUTION, bibliothèque publique, Bas-Rhin

ABSTRACT

The establishment of Bas-Rhin's public libraries between 1789 and 1803 was possible thanks to the books' confiscation of the cancelled monasteries and of the emigrates.

KEYWORDS

BIBLIOGRAPHY, Bas-Rhin, 1789-1803  
BOOK, Bas-Rhin, 1789-1803  
FRENCH REVOLUTION, public library, Bas-Rhin  
LIBRARIAN, Bas-Rhin, 1789-1803  
PUBLIC LIBRARY, Bas-Rhin, 1789-1803

## SOMMAIRE

<u>I. L'INTERET DU SUJET</u>	p. 1
<u>1) La place du livre et des bibliothèques dans la Révolution</u>	p. 2
1. "Les livres font-ils les révolutions ?"	p. 3
2. La notion de bibliothèque publique	p. 4
3. L'apport de la Révolution	p. 5
<u>2) La constitution des bibliothèques bas-rhinoises</u>	p. 6
1. La prééminence strasbourgeoise	p. 7
2. Les hommes	p. 8
3. La confection des catalogues	p.10
4. La constitution des bibliothèques	p.11
<u>II. LES LIMITES DU SUJET</u>	p.13
<u>1) Les limites chronologiques</u>	p.14
<u>2) Les limites géographiques</u>	p.15
<u>III. LES SOURCES</u>	p.17
<u>1) Les sources imprimées</u>	p.18
1. Bibliographie générale	p.18
-l'entreprise bibliographique révolutionnaire	p.18
-les bibliothèques pendant la Révolution	p.19
-exemples de constitution de bibliothèques	p.21
2. Bibliographie locale	p.22
-l'origine des livres : les établissements religieux	p.23

-les bibliothèques bas-rhinoises :	p.24
Haguenau et Strasbourg	
-les bibliothécaires : biographies	p.26

2) Les sources d'archives p.27

1. Les Archives nationales	p.27
2. Les Archives départementales du Bas-Rhin	p.28
3. Les Archives municipales de la ville de Strasbourg	p.29

NOTES	p.31
-------	------

# **1. L' intérêt du sujet**

Face aux nombreux bouleversements sociaux, économiques et politiques opérés entre 1789 et 1799, on peut se demander comment et pourquoi le livre en général et la création de bibliothèques publiques en particulier ont pris place dans le vaste projet révolutionnaire. On peut également s'interroger sur les motivations locales qui ont permis ou non la constitution effective de tels établissements et dans le cas présent - le département du Bas-Rhin- pourquoi les autorités du lieu ont été si réceptives et favorables à ce programme.

### 1) LA PLACE DU LIVRE ET DES BIBLIOTHEQUES DANS LA REVOLUTION

Le décret de l'Assemblée nationale constituante du 2 novembre 1789 mettait l'ensemble des biens du clergé à la disposition de la Nation. L'objectif des révolutionnaires était de vendre les biens immobiliers de l'Eglise catholique afin de restaurer les finances de l'Etat menacées de banqueroute.

Par cette mesure fondamentale, la Nation entraînait également en possession d'une quantité extraordinaire de biens mobiliers les plus divers et variés : matériel agricole, objets culturels, meubles, linge de maison, objets d'art, livres... Certains d'entre-eux, jugés sans intérêt, furent vendus, alors que d'autres furent conservés (1) : les livres faisaient partie de cette dernière catégorie et participaient ainsi à la création du concept de "patrimoine culturel" à préserver et à transmettre aux générations futures.

Une masse énorme de livres (2) entraînait ainsi, de manière fort inattendue et fortuite, dans la propriété nationale. Il fallait décider quelles seraient ses utilisations et ses fonctions dans la nouvelle organisation politique et administrative mise en place par la Révolution. D'autant plus que ce fonds s'enrichit par la suite des livres confisqués aux émigrés (1792) (3), aux sociétés savantes et aux académies supprimées (1793) (4).

Dès les premiers mois de la Révolution, deux grands projets à la fois parallèles et intimement liés se firent jour : d'abord l'établissement d'un catalogue collectif des ouvrages confisqués puis la constitution de bibliothèques publiques. Différentes instances nationales furent mises en place à partir d'octobre 1790 (Comités-réunis, Commission des Quatre-Nations nommée ensuite Commission des Monuments, Bureau de la Bibliographie...). Leur rôle était de préparer un corpus législatif et réglementaire pour les opérations de catalogage et la constitution des bibliothèques publiques et de recueillir les notices catalographiques réalisées dans chaque dépôt littéraire en vue de la formation d'une "Bibliographie universelle de la France".

#### 1. "Les livres font-ils les révolutions ?"

Depuis les travaux de Daniel MORNET et plus récemment ceux de Roger CHARTIER et de Robert DARNTON, il est clair que le livre eut une place bien particulière dans le coeur des hommes du XVIIIe siècle et des révolutionnaires. Vecteur de la Révolution pour Mornet (5) et pour Darnton (6), justificatif a posteriori pour Chartier (7), le livre se situe au centre du débat historique contemporain sur les causes de la Révolution.

La tradition historiographique française, à la suite de la parution de l'ouvrage de D.Mornet en 1933 "Les origines intellectuelles de la Révolution française", a longtemps suivi l'opinion de l'écrivain Marie-Joseph CHENIER à savoir que "c'est aux livres qu'on doit la Révolution française" (8).

Les révolutionnaires distinguaient cependant deux corpus de livres, les bons et les mauvais, ceux qui "ont préparé, ont fait la révolution" (9) c'est-à-dire les oeuvres des philosophes des Lumières et ceux qu'il faut éliminer, tout ce "fatras théologique" imprégné de "l'esprit féodal" et obscurantiste.

En province surtout, les hommes chargés de réaliser le catalogage et de former les bibliothèques seront sans cesse ballottés entre des ordres et des incitations contradictoi-

res : - détruire les mauvais livres. Urbain DOMERGUE, chef du Bureau de la Bibliographie en 1793-1794, propose de "porter le scalpel révolutionnaire dans nos vastes dépôts de livres et couper les membres gangrenés du corps bibliographique"

- conserver tous les livres comme témoignage du passé et les préserver de toutes les détériorations possibles (rapports de l'abbé Grégoire contre le vandalisme)

Le livre et la constitution des bibliothèques publiques prirent une place importante dans l'édification du nouveau système politique et moral, basé sur un projet pédagogique globalisant destiné à convertir l'homme d'avant 1789 en un "homme régénéré"(10).

## 2. La notion de bibliothèque publique

Les XVIIe et XVIIIe siècles ont vu se développer la notion de bibliothèque publique.

Dès 1627, Gabriel NAUDE, dans son "Avis pour dresser une bibliothèque" préconise l'ouverture très large de ces institutions qu'il considère comme étant au service du public. Mais, ce concept de bibliothèque ouverte à tous n'est pas unanimement partagé et reconnu. En effet, en 1635, Claude CLEMENT dans "Musei, sive bibliothecae" affirme que "la bibliothèque ne doit pas être indistinctement ouverte à tous".

Les bibliothèques publiques, qui se multiplient au XVIIIe siècle, sont essentiellement dues à des personnes ou des institutions privées : clergé séculier et régulier, académies provinciales, professeurs, bibliophiles... Certaines municipalités comme Strasbourg ou Sélestat possèdent un fonds de livres qu'elles mettent à la disposition du public. La plupart de ces bibliothèques sont publiques dans le sens où elles sont accessibles à un certain public sans pour autant relever d'une autorité publique. Elles connaissent donc des statuts extrêmement divers et variés.

En 1789, environ 50 "bibliothèques publiques" en tout genre existent en France.

Le terme même de "public" peut prêter à confusion. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il recouvre en effet le monde savant et lettré, le "grand public" au sens actuel en étant totalement exclu. Le "public" n'est pas le "peuple" car "entre le peuple et le public, la césure est bien marquée et (...) identifiée par la frontière tracée entre ceux qui peuvent lire et produire de l'écrit et ceux qui ne le peuvent pas" (11).

Les bibliothèques publiques sont alors destinées au monde de l'érudition et de la recherche qui les utilisent comme réservoir de savoirs. Elles n'ont absolument pas la fonction d'éducation et d'instruction que va leur donner la Révolution.

### 3. L'apport de la Révolution

La Révolution apporte un double bouleversement à cet agencement informel d'établissements :

-tout en conservant les institutions déjà existantes, elle crée des bibliothèques dépendants exclusivement d'une autorité publique (12) et introduit donc une certaine uniformité des statuts

-le but premier et déclaré de ces nouveaux établissements devient l'éducation et l'instruction du peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens sans distinction de naissance, de fortune ou de mérite.

Ces deux axes principaux sont présents dans le "Projet sur l'usage que l'on peut faire des livres nationaux" de l'abbé TUET (1790) ainsi que dans le "Projet d'établissement de bibliothèques dans le royaume" attribué à l'ancien bibliothécaire du roi d'ORMESSON la même année.

L'esprit qui prévaut à la rédaction du décret instaurant la création d'une bibliothèque publique par district ( 8 pluviôse an II-27 janvier 1794) est le même : COUPE, rapporteur du projet, indique que les bibliothèques de districts doivent permettre à "tous les citoyens à portée, d'aller s'y introduire".

Les tentatives visionnaires mais sans doute précoces des révolutionnaires dans le domaine du livre connurent

vicissitudes et échecs mais leur actualité reste flagrante: le catalogue collectif des ouvrages n'est toujours pas réalisé et le grand réseau national des bibliothèques publiques est encore en cours de constitution. Il semble cependant que les nouveaux moyens informatiques, les entreprises de coopération régionales et inter-régionales et enfin la constitution d'un réseau autour de la Bibliothèque de France permettent enfin la réalisation de ces projets.

Bien que tous les grands desseins révolutionnaires en matière de livre et de bibliothèques aient été abandonnés, il n'en demeure pas moins que la prise de conscience de la nécessité de créer de tels établissements date de cette époque.

Malgré l'intérêt du sujet, aucune recherche complète n'a jamais été effectuée sur l'histoire des bibliothèques publiques strasbourgeoises et bas-rhinoises pendant la période révolutionnaire.

## 2) LA CONSTITUTION DES BIBLIOTHEQUES BAS-RHINOISES

L'histoire du livre et des bibliothèques dans le département du Bas-Rhin et à Strasbourg en particulier est forte d'une énorme charge émotionnelle dans l'inconscient collectif régional. La constitution de ces établissements pendant la Révolution peut être mise en perspective grâce à deux séries d'événements : l'apparition de l'imprimerie et l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en août 1870.

Strasbourg et toute l'Alsace sont le berceau de l'humanisme rhénan et de l'imprimerie. Aux XVe et XVIe siècles, des imprimeurs alsaciens ont diffusé leur art et leur savoir à travers toute l'Europe, et de nombreux ateliers typographiques se sont installés dans la région.

Au même moment, la première bibliothèque publique strasbourgeoise apparaît (1531, bibliothèque de l'Académie protestante).

L'élément le plus important reste le traumatisme lié à l'incendie de la bibliothèque municipale de Strasbourg dans la nuit du 24 au 25 août 1870 pendant le siège de la ville par l'armée prussienne. Le retentissement de cet événement en France, en Allemagne et dans le reste du monde fut considérable. Les trésors amassés à partir des saisies révolutionnaires partirent en fumée en l'espace de cette nuit tragique. La disparition du manuscrit "Hortus Deliciarum" est devenue la figure emblématique de ces pertes inestimables (environ 300.000 volumes dont 9300 manuscrits et incunables).

Cette catastrophe a encore des conséquences aujourd'hui. La création de la Bibliothèque Nationale et Universitaire date de cette époque ; le fait qu'il n'existe aucune bibliothèque municipale classée ni à Strasbourg ni dans le reste du département est imputable en grande partie à ce drame.

### 1. La prééminence strasbourgeoise

La formation des bibliothèques publiques à Strasbourg ne constitue ni une rupture avec la période précédente ni une audacieuse innovation par rapport à ce qui se faisait avant 1789. En effet, le XVIII<sup>e</sup> siècle strasbourgeois se caractérise par une vie intellectuelle intense, la ville étant le lieu de rencontre des Lumières françaises et de l'Aufklärung allemand. Le dynamisme culturel prend forme dans le rayonnement de l'Université, les nombreux clubs littéraires, sociétés philosophiques, librairies, loges maçonniques qui foisonnent à Strasbourg. Le livre est donc un élément particulièrement actif de la vie culturelle strasbourgeoise pré-révolutionnaire.

Aussi bien dans le domaine culturel que dans tous les autres, la prééminence de Strasbourg est évidente. Cette domination se perçoit également dans l'histoire de la constitution des bibliothèques publiques : les sources d'archives et les sources imprimées consultées concernent presque exclusivement le district de Strasbourg. Les autres

districts (Benfeld, Haguenau, Landau, Sarre-Union et Wissembourg) n'apparaissent que de façon sporadique. Il existe donc très peu d'éléments permettant de connaître la constitution des dépôts littéraires dans ces districts.

## 2. Les hommes

Un décret de l'Assemblée Constituante du 23-28 octobre 1790 et une instruction des Comités-réunis aux directeurs des départements du 19 octobre 1790 préconisent la conservation et la confection de catalogues des livres confisqués. Pour réaliser ces travaux, des "bibliographes" devaient être nommés. Ils étaient plus précisément chargés de mettre en place les dépôts littéraires dans chaque district, d'y réunir les livres confisqués et d'en effectuer le catalogage puis de constituer des bibliothèques publiques dans le cadre des districts, des écoles centrales ou des municipalités.

### -District de Strasbourg

Des hommes d'une qualité professionnelle et intellectuelle remarquable sont nommés pour s'occuper des livres nationaux :

\*Jérémie-Jacques OBERLIN, professeur d'histoire et bibliothécaire de l'Université. Il est chargé des dépôts littéraires de 1789 au 3 novembre 1793, date à laquelle il est arrêté et incarcéré à Metz. Deretour à Strasbourg après le 9 thermidor, il reprend ses fonctions le 30 juillet 1796 et devient le principal artisan de la création de la bibliothèque publique de Strasbourg.

\*Léopold KEIL, professeur d'histoire au Collège national au moment de sa nomination en novembre 1793.

\*Pierre-François MONNET, maire jacobin de Strasbourg, est nommé bibliothécaire-adjoint en mars 1794 jusqu'à sa fuite en septembre 1794.

\*Jean-Laurent BLESSIG, prédicateur et professeur de théologie protestante reconnu dans toute l'Europe. Il seconde L.Keil dans sa tâche à partir de 1795.

Un certain nombre de "copistes", "rédacteurs" et

"aides" se succèdent aux côtés de ces bibliothécaires. D'autres personnes sont également embauchées temporairement pour les déménagements de livres d'un local à un autre.

Les strasbourgeois et plus particulièrement J.J. Oberlin se poseront en véritables "patrons" des opérations de catalogage et de formation des bibliothèques dans le Bas-Rhin.

-District de Benfeld

Le directoire du district nomme en avril 1794 Pierre Jean MASSENET bibliothécaire. Il avait été le précepteur de la famille du baron Othon-Hermann de Vietinghoff puis de la famille du prince André Galitzin avant de s'établir en Alsace et d'être élu député en 1791. Avant lui, un certain COLNET aurait occupé le poste (cité par P. Riberette mais aucune trace n'a pour l'instant été trouvée).

-District de Sarre-Union

Un arrêté du district de novembre 1794 autorisant le remboursement des frais engagés par le bibliothécaire LEMASSON permet de savoir que le poste est occupé par lui à cette date.

-Districts de Landau, Haguenau et Wissembourg

Pour l'instant, aucune trace de nomination de bibliothécaires n'a été trouvée pour ces trois districts.

Le premier axe de recherche consisterait à déterminer avec exactitude l'identité des hommes chargés de constituer les bibliothèques dans le département du Bas-Rhin, ainsi que de définir leurs liens avec les autorités locales, leur attachement à la Révolution et leur oeuvre en matière de bibliothèque.

### 3. La confection des catalogues

Deux sortes de catalogues ont été demandés par les autorités parisiennes aux administrations locales :

- l'inventaire des biens mobiliers des établissements ecclésiastiques, sociétés savantes et académies supprimés et des émigrés afin de comptabiliser les livres

- le catalogage systématique de tous les livres confisqués afin de connaître le contenu des ouvrages, d'effectuer une répartition entre les districts et de constituer une bibliographie générale.

La distinction entre ces deux tâches a souvent été mal faite. Les autorités locales ne comprenaient pas l'intérêt d'un tel travail et se heurtaient même parfois à l'opposition de la population dès qu'il s'agissait de maisons religieuses (c'est le cas à Haguenau et à Sélestat où les commissaires sont empêchés par la foule de réaliser les premiers inventaires).

Quand les inventaires des biens mobiliers sont terminés -ils le sont dans le district de Strasbourg durant l'été 1790 où plus de 46.000 imprimés sont recensés-les scellés sont apposés sur les maisons religieuses avant le transfert des livres dans les dépôts littéraires. Les autres districts bas-rhinois ont très rarement effectué eux-même les inventaires et le catalogage des livres confisqués. La très grande majorité des ouvrages a été transportée à Strasbourg où le catalogage a été réalisé. D'autres livres ont été amenés à Strasbourg après avoir été laissés dans un tel état d'abandon que seul un déménagement vers un personnel compétent laissait espérer leur survie : les livres des districts de Sarre-Union et de Wissembourg sont transférés en été 1796 après que des actes de brigandage ont été perpétrés contre eux ; les livres du district de Haguenau sont envoyés en novembre 1795 "pour prévenir toute spoliation"... (13)

#### 4. La constitution des bibliothèques

Seul le district de Strasbourg semble avoir réellement suivi les instructions en provenance de Paris tant pour la réalisation des catalogues que pour la constitution d'une bibliothèque publique. La qualité du personnel employé, leur opportunisme, leurs connaissances bibliothéconomiques et leur prise de conscience de l'importance d'une telle réalisation y sont pour beaucoup.

La constitution proprement dite de la bibliothèque de Strasbourg a été retardée par le travail de catalogage : toute la main d'oeuvre disponible y était employée. De plus, les bibliothécaires strasbourgeois se heurtaient au nombre très important de livres confisqués (environ 100.000 volumes). Ce point s'explique par la convergence de deux phénomènes : de nombreux et riches établissements religieux étaient situés dans le Bas-Rhin à la veille de la Révolution ; ce département a connu le taux d'émigration politique le plus élevé de France après 1792 (14). Ces deux éléments ont eu une répercussion inattendue pour l'histoire des bibliothèques : le nombre de livres à traiter était considérable.

Des problèmes se sont rapidement posés, en plus de ceux liés au catalogage :

##### -conservation et préservation des livres

Le 7 janvier 1794, une lettre de l'administrateur des Domaines nationaux du département au directoire du département lui demande de prendre des mesures conservatoires pour la préservation des livres qui "sont restés exposés aux ravages résultant de l'humidité, des insectes et d'autres accidents". Il suggère le "nettoisement ou l'échauffement des bibliothèques" et la nomination de gardiens (15).

##### -choix d'un local adéquat

Dès le 20 juillet 1791, l'administration du district de Strasbourg cherche un deuxième local pour disposer sa collection qui atteint déjà "13 à 14.000 volumes" (16).

Les livres seront déménagés plusieurs fois avant de trouver refuge en 1803 dans le chœur du Temple-Neuf (ancien temple protestant) jusqu'à l'incendie de 1870.

-tri des livres

Face au nombre important de livres confisqués et malgré les interdictions (17), J.J.Oberlin effectue pendant l'automne 1792 une première opération de triage des livres. Les instances administratives locales l'autorisent "à faire le triage de tous les livres qui ne méritent pas d'être conservés pour iceux être vendus" (18).

Ce rapide survol de quelques éléments de l'histoire des bibliothèques bas-rhinoises pendant la Révolution permet de dégager un deuxième axe de recherches :

- déterminer la politique en matière de bibliothèque des districts bas-rhinois jusqu'en 1796
- définir avec exactitude l'évolution et les étapes de la mise en oeuvre du projet à Strasbourg (application des différentes lois, politique de tri, choix du local, relations avec les autres administrations locales).

## **2. Les limites du sujet**

Toute recherche historique connaît des limites. Dans la présente étude, il en existe deux principales : des limites chronologiques, imposées par le chercheur lui-même ; des limites géographiques tendant à borner dans l'espace le champs d'application de la recherche.

## 1) LES LIMITES CHRONOLOGIQUES

La difficulté qui se pose à tous les chercheurs en histoire est de définir des bornes chronologiques pertinentes à leur sujet de recherche.

L'histoire des bibliothèques pendant la période révolutionnaire n'échappe pas à cette règle. En effet, la date du 2 novembre 1789, c'est-à-dire la loi mettant à la disposition de la Nation les biens du clergé catholique, livres compris, peut être retenue comme une date fondamentale pour l'appropriation par l'Etat de biens culturels. Elle constitue la loi originelle sans laquelle les bibliothèques publiques n'auraient jamais pu être constituées.

Mais, l'histoire des bibliothèques n'est ni linéaire ni simple : le corpus législatif et réglementaire a considérablement varié pendant la période révolutionnaire même. Son évolution diffère suivant qu'il concerne la constitution du catalogue collectif des livres confisqués ou la création des bibliothèques.

Deux dates charnières sont susceptibles de constituer une borne supérieure à l'histoire des bibliothèques pendant la Révolution :

-27 janvier 1794 : décret du 8 pluviôse an II portant création d'une bibliothèque publique par district

-28 janvier 1803 : décret du 8 pluviôse an XI confiant les bibliothèques aux municipalités.

La première date est peu pertinente car elle se situe en pleine période de constitution des dépôts littéraires et de catalogage des livres confisqués. Rien n'est achevé et certains districts ont à peine terminé les inventaires des

biens mobiliers des établissements ecclésiastiques supprimés. La deuxième semble être plus judicieuse car elle intervient à la fin du processus révolutionnaire et opère un transfert de compétences de l'Etat en faveur des municipalités. Elle constitue donc un terme provisoire à l'histoire de la formation des bibliothèques publiques en France. Cette loi est fondamentale car elle influe encore la vie de toutes les bibliothèques municipales françaises. Pour ces raisons, cette date a été retenue comme limite chronologique à la présente étude.

## 2) LES LIMITES GEOGRAPHIQUES

Les limites du département du Bas-Rhin actuel ne sont pas les mêmes que durant la période révolutionnaire. En effet, de nombreuses transformations territoriales sont intervenues entre 1789 et 1803.

Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont été créés par les décrets du 26 février et du 4 mars 1791. Le Bas-Rhin comportait alors quatre districts -division administrative entre le canton et le département, équivalent contemporain de l'arrondissement-, Strasbourg, Wissembourg, Haguenau et Benfeld.

La loi du 3 frimaire an II (23 novembre 1793) porta création du district de Neusaarwerden (Sarre-Union). Il était en grande partie composé des communes de l'ancien comté de Nassau-Saarwerden dont le territoire avait été réuni à la France.

Au début de l'an III fut organisé le district de Landau composé de communes sises sur le bord du Rhin et réunies à la France par un décret de la Convention nationale du 14 mars 1793.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) supprima les districts. Cette mesure eut une conséquence directe sur les bibliothèques puisqu'elle rendait caduque la loi du 27 janvier 1794 portant création d'une bibliothèque publique par district. Jusqu'en mai 1796, date à laquelle une circulaire du ministre de l'Intérieur précise que la création des bibliothèques sera liée à celle des écoles

centrales, la plus grande confusion règne quant au sort des livres confisqués.

Cette fluctuation des limites géographiques du département et ces fréquentes transformations territoriales ont une répercussion directe sur la recherche. En effet, les pièces d'archives sont extrêmement dispersées entre les districts et les municipalités de canton qui leur ont succédés. Cette hétérogénéité du classement des sources constitue une des difficultés majeures à laquelle peut être confronté le chercheur.

### **3. Les sources**

Les sources de l'histoire des bibliothèques se divisent en deux grandes parties :

-les sources imprimées c'est-à-dire les monographies et les articles de périodiques publiés

-les sources d'archives c'est-à-dire les documents originaux conservés dans différents lieux.

## 1) LES SOURCES IMPRIMEES

### 1. Bibliographie générale

Cette bibliographie se limite strictement et volontairement à l'histoire des bibliothèques pendant la Révolution.

#### -l'entreprise bibliographique révolutionnaire

La constitution d'un catalogue collectif national des livres confisqués est un des premiers projets mis en place par les révolutionnaires.

\*GREGOIRE, Henri. Rapport sur la bibliographie présenté à la Convention national le 22 germinal an II (1794). Paris : Mc Kean, 1873.

Ce rapport propose une réorganisation du travail bibliographique après avoir évoqué les obstacles et les dérapages constatés depuis le début de l'entreprise. Il constate l'impossibilité de réaliser la "Bibliographie générale et raisonnée de la France" car cette tâche s'avère trop longue et trop couteuse. Ce texte est très intéressant quand on connaît l'influence et l'attention de l'abbé Grégoire à l'égard des bibliothèques et des livres en général.

\*RIBERETTE, Pierre. Les bibliothèques françaises pendant la Révolution (1789-1795) : recherches sur un essai de catalogue collectif. Paris : Bibliothèque nationale, 1970. Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine ; 2.

\*RICHARD, Hélène. Catalogue collectif et échange de documents : une utopie révolutionnaire ?. Bulletin des biblio-

thèques de France, 1989, tome 34, n°2-3, p. 166-173.

L'ouvrage de P.Riberette retrace de manière approfondie et exhaustive la tentative de création d'un catalogue collectif des ouvrages confisqués par les saisies révolutionnaires. Il analyse les organes administratifs et l'action des hommes chargés de cette tâche, ainsi que les raisons qui ont conduit à l'échec final. Il s'agit d'un livre de référence pour l'histoire générale de la bibliographie et des bibliothèques dans une moindre mesure.

L'article de H.Richard fait un résumé synthétique de l'ouvrage de P.Riberette.

\*TOURNEUR-AUMONT, J. Idées bibliographiques de l'an II : les rapports d'Urbain Domergue et d'Henri Grégoire. Revue des bibliothèques, 1927, p. 362-391.

A partir des rapports d'U.Domergue -chef du Bureau de la Bibliographie en 1793-1794- et de l'abbé Grégoire sur la constitution de la bibliographie nationale, l'auteur fait une synthèse des idées révolutionnaires en matière de bibliothèques.

#### -les bibliothèques pendant la Révolution

\*BARNETT, Graham. Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. Paris : Promodis : Cercle de la Librairie, 1987. P. 17-65. ISBN 2 903181 56 X

En attendant le tome 3 de l'Histoire des bibliothèques françaises, cet ouvrage constitue une documentation de base pour l'étude des bibliothèques françaises pendant la période révolutionnaire.

Le chapitre consacré à la Révolution retrace les étapes de l'entrée des livres confisqués dans le patrimoine national et les difficultés rencontrées.

L'auteur expose le double projet de constitution d'un catalogue collectif national et de création de bibliothèques publiques. Il montre que le projet "rationnel et équitable" des révolutionnaires échoue et est remplacé par un système basé sur le désengagement du gouvernement impérial au

profit des municipalités.

\*COMTE, Henri. Les bibliothèques publiques en France.

Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1977. P. 59-69

L'auteur fait un rapide historique des confiscations de livres en insistant particulièrement sur les aspects juridiques et financiers (vente d'ouvrages). Il conclut en constatant que la Bibliothèque nationale et les établissements parisiens ont profité de manière injustifiée des opérations de tri pour augmenter leurs fonds. Quant aux bibliothèques de province, elles ont surtout souffert de ces spoliations et des mutations constantes de la législation.

\*RICHARD, Hélène. La Révolution et ses livres. Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne, 1989, tome 9, p. 257-266.

L'article est un petit historique de la constitution des bibliothèques publiques en France. L'auteur en tire la conclusion qu'il s'agit en fait d'une histoire de la "démision progressive de l'administration et de l'abandon de toutes les grandes entreprises".

\*ROBERT, Ulysse. Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires. Paris : H.Champion, 1883.

Cet ouvrage recense les textes législatifs et réglementaires concernant les bibliothèques publiques françaises depuis la Révolution. Il ne permet cependant pas d'appréhender le problème de la formation des bibliothèques dans sa globalité car un certain nombre de textes sur la confection du catalogue collectif des livres confisqués et sur la nationalisation des bibliothèques des émigrés, académies, universités et sociétés savantes n'y figurent pas.

\*VARRY, Dominique. "Il faut que les Lumières arrivent par torrents" : la Révolution française et la création des bibliothèques publiques : projets et réalités. Bulletin des bibliothèques de France, 1989, tome 34, n°2-3, p. 160-165.

\*VARRY, Dominique. Sous la main de la Nation : la Révolution française et les bibliothèques. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1989. Dépliant de l'exposition conçue par le Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire.

Ces deux documents retracent rapidement l'histoire de la constitution des bibliothèques publiques en France de 1789 à 1803. Il en ressort que l'idée de créer de tels établissements se situe dans un mouvement qui prit naissance avant la Révolution : propager l'esprit des Lumières et éduquer le peuple.

-Exemples de constitution de bibliothèques

\*CALVET, Victor. Notice sur la bibliothèque municipale d'Agen (1791-1897). Revue de l'Agenais, 1916, tome 43, p.137-151 et p.224-240.

\*FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène et ALBERTAN-COPPOLA, Sylviane. La Révolution et la constitution des bibliothèques publiques : l'exemple de Grasse. La gazette des archives, 1989, n° 146-147, p. 225-253.

\*GARIEL, Hyacinthe. La bibliothèque de Grenoble : 1772-1878. Paris : Picard, 1878.

\*JADART, Henri. Les anciennes bibliothèques de Reims : leur sort en 1790-1791 et la formation de la bibliothèque publique. Reims : Matot-Braine, 1891.

\*LE POTTIER, Nicole. La croisade de l'Albigeois : formation de la bibliothèque d'Albi : 1790-1815. Bulletin des bibliothèques de France, 1989, tome 34, n°2-3, p. 174-185.

\*REBORD, Charles. Bibliothèque publique d'Annecy : 1744-1900. Revue savoisiennne, 1916, p.129-158 et p.199-206. 1917, p.56-81 et p.118-128.

\*RIBERETTE, Pierre. La naissance laborieuse de la bibliothèque publique de Metz de la Révolution à l'Empire. Refugium animae bibliotheca : Festschrift für Albert Kolb. Wiesbaden : Guido Pressler, 1969.

\*VARRY, Dominique. Aux origines de la bibliothèque publique de Belfort. Bulletin de la société belfortaine d'émulation, 1989, p. 49-58.

Ces quelques exemples -il en existe beaucoup d'autres- permettent d'appréhender "sur le terrain" les réelles difficultés rencontrés par les bibliothécaires pour l'application des directives concernant la confection des catalogues et la formation des bibliothèques.

## 2. Bibliographie locale

Cette bibliographie a été constituée grâce à trois outils principaux :

- la Bibliographie alsacienne (1918- )

C'est une entreprise régionale unique en France par sa périodicité-trimestrielle- et par son ampleur. Elle recense tout ce qui paraît sur la région Alsace ou en Alsace. Elle est réalisée par la section Alsatiques de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg grâce au dépouillement systématique de toutes les publications en série et monographies parvenant au dépôt légal régional, ainsi que de la littérature germanophone.

- les Tables générales de la Revue d'Alsace (1859-1962) et la consultation des tables des matières des numéros parus depuis 1962.

- l'article de Jean ROTT Sources et grandes lignes de l'histoire des bibliothèques publiques à Strasbourg qui donne une bibliographie très complète du sujet.

La principale difficulté est la concentration géographique des sources. En effet, seules les bibliothèques alsaciennes et plus particulièrement la section Alsatiques de la BNUS sont susceptibles de conserver les documents ayant trait à l'histoire régionale.

-l'origine des livres : les établissements ecclésiastiques

Ces documents permettent d'avoir une connaissance à peu près exacte des inventaires des biens mobiliers réalisés en vertu des décrets des 14 novembre 1789, 20 mars et 20 avril 1790. Ils fournissent un état des livres trouvés dans ces bibliothèques avant leur transport dans les différents dépôts littéraires du département et leur sort pendant la Révolution.

II n'existe actuellement aucun travail du même ordre pour les bibliothèques des académies et sociétés savantes supprimées et des émigrés en Alsace.

\*GASS, J. Elsässische Benediktinerbibliotheken während der Revolution. Bulletin ecclésiastique de Strasbourg, 1919, p. 276-282 et p. 372-378.

\*GASS, J. Strassburger Klosterbibliotheken während der Revolution. Bulletin ecclésiastique de Strasbourg, 1919, p. 40-53.

\*GASS, J. Elsäss-Bücherei der Zisterzienser, Augustiner u. Dominikaner. Bulletin ecclésiastique de Strasbourg, 1920, p. 115-125.

\*GASS, J. Franziskanerbibliotheken im Elsass. Bulletin ecclésiastique de Strasbourg, 1920, p. 275-280.

\*GASS, J. Die Karthäuser- und Stiftsbibliotheken im Elsass. Bulletin ecclésiastique de Strasbourg, 1920, p. 303-310.

\*MULLER, Claude. Les cisterciens d'Alsace dans la tourmente

révolutionnaire. Wetteren: Cultura, 1988.

\*MULLER, Claude. Les Cordeliers d'Alsace dans la tourmente révolutionnaire. Archivum Franciscanum Historicum, 1989, tome 82, p. 105-165.

\*MULLER, Claude. Les Chartreux de Molsheim dans la tourmente révolutionnaire. Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs, 1989, p. 123-159.

\*MULLER, Claude. Les Dominicains d'Alsace dans la tourmente révolutionnaire. Langres : D. Guéniot, 1990. ISBN 2 87825 023 0

\*MULLER, Claude. Les Augustins d'Alsace dans la tourmente révolutionnaire. Langres : D. Guéniot, 1990. ISBN 2 87825 024 9

\*MULLER, Claude. Les Bénédictins d'Alsace dans la tourmente révolutionnaire. Langres : D. Guéniot, 1990. ISBN 2 87825 025 7

\*THIRIET, Jean-Michel. Inventaire des bibliothèques des bibliothèques des chanoines du Grand Chapitre de Strasbourg (XVIIIe siècle). Archives de l'Eglise d'Alsace, 1969, n°17, p. 337-343.

#### -les bibliothèques bas-rhinoises : Haguenau et Strasbourg

L'histoire des bibliothèques strasbourgeoises, de leur fondation au XVIIe siècle à leur destruction en 1870 est relativement bien connue, sauf pour la période révolutionnaire. Le seul élément fréquemment évoqué est le rôle primordial joué par J.J. Oberlin dans la constitution de la bibliothèque. Mais toutes les péripéties et vicissitudes rencontrées ne sont pas signalées. Aucun auteur n'aborde les problèmes posés par le stockage, la conservation des livres confisqués et leur catalogage.

Quant aux autres bibliothécaires strasbourgeois et aux autres districts du Bas-Rhin, leur sort n'est à aucun moment mentionné.

Haguenau :

\*HANAUER, Charles-Auguste. Bibliothèques et archives de Haguenau. Revue d'Alsace, 1908, p. 214-252.

Strasbourg :

\*La bibliothèque. Archives et bibliothèque municipale, 1935, n°1 p. 31-32.

\*BLUMSTEIN, F. La bibliothèque municipale de Strasbourg et son histoire. Revue catholique d'Alsace, 1900, p. 692-702 ; p. 818-828 et p. 881-890. 1901, p. 111-119 et p. 288-295.

\*DUBLED, Henri. Histoire de la Bibliothèque Nationale et universitaire de Strasbourg. Strasbourg : Société savante d'Alsace et des régions de l'est, 1964. Série Recherches et documents ; 2.

\*HARSANY, Zoltan-Etienne. La vie à Strasbourg sous la Révolution. Strasbourg : Istra, 1975, p. 174-175.

\*HAUTEMER (DE). Description historique et topographique de la ville de Strasbourg... Strasbourg : A.Koenig, 1785, p. 96-98.

\*HERMANN, Jean-Frédéric. Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg. Strasbourg : F.G. Levrault, 1819, p. 372-380.

\*JUNG, André. Notice sur la bibliothèque publique de la ville de Strasbourg. Annuaire du Bas-Rhin, 1833, p. 402-411.

\*JUNG, André. Les bibliothèques publiques de Strasbourg. Strasbourg : G.Silbermann, 1836.

\*JUNG, André. Notice sur l'origine des bibliothèques publiques dans la ville de Strasbourg. Strasbourg : F.C.Heitz, 1844.

\*MEHL, Ch. La bibliothèque publique de Strasbourg. Annuaire du Bas-Rhin, 1867, p. 364-371.

\*PITON, Frédéric. Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, historique et statistique de Strasbourg et de ses environs. Strasbourg, 1855, p. 300-303.

\*REUSSNER, Jean-François. Les bibliothèques publiques à Strasbourg. Strasbourg : F.C.Heitz, 1867.

\*ROTT, Jean. Sources et grandes lignes de l'histoire des bibliothèques publiques de Strasbourg détruites en 1870. Cahiers alsaciens d'archéologie d'art et d'histoire, 1971, tome 15, p. 145-179.

\*SEYBOTH, A.D. Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'à 1870. Strasbourg : Imprimerie alsacienne, 1894, p. 319-320.

-les bibliothécaires : biographies

\*BARTH, Etienne. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs. Revue d'Alsace, 1877-1883.

\*SITZMANN, Edouard. Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Réédition. Paris : éd. du Palais-Royal, 1973.

\*Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne. Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace. 1982- . Strasbourg : Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie, 1982- . ISBN particulier pour chaque fascicule.

Ce dictionnaire n'en est qu'à la lettre H. Il ne remplace donc pas encore entièrement le "Sitzmann".

## 2) LES SOURCES D'ARCHIVES

L'étude de la formation des bibliothèques publiques en France pendant la période révolutionnaire n'en est qu'à ses débuts, notamment pour les établissements de province. Une telle recherche ne peut se faire sans recourir à la documentation primaire des historiens que constituent les sources d'archives.

Pour cette étude sur Strasbourg et le Bas-Rhin, trois dépôts ont été visités : les Archives nationales, les Archives départementales du Bas-Rhin, les Archives municipales de la ville de Strasbourg. Il s'avèrera peut-être utile de consulter également les archives municipales de Haguenau, Wissembourg, Sélestat, Benfeld et Sarre-Union.

### 1. Les Archives nationales

Les Archives nationales sont une étape obligée pour tout historien, en particulier pour celui qui travaille sur la période révolutionnaire. En effet, la centralisation administrative mise en place par les révolutionnaires a rendu obligatoire et nécessaire une volumineuse correspondance officielle entre les administrations locales et les administrations centrales parisiennes. Cette correspondance, très importante pour reconstituer les étapes de la formation des bibliothèques publiques en province, se trouve réunie dans la série F 17 des Archives nationales (Instruction publique).

Les inventaires manuscrits de cette série ont été dressés au début du siècle et seuls des exemplaires photocopiés très peu lisibles sont disponibles. Il n'existe aucun classement ni chronologique ni thématique des pièces composant cette série. Le chercheur est donc contraint de lire de manière exhaustive les quinze volumes d'inventaire pour trouver tous les documents concernant les bibliothèques pendant la Révolution.

De plus, la fiabilité de ces inventaires peut être mise en cause puisque la description d'une liasse peut s'avérer

totalemment erronée lors de son examen réel.

F 17 1079 \*Motion sur le rôle des livres dans la Révolution (5 février 1794)

\*Etat du travail de la bibliographie par Bardel (8 octobre 1795)

\*Eléments de la science du bibliothécaire ... par Achard (1794)

F 17 1163 \*Projet d'établissement de bibliothèques dans le royaume attribué à d'Ormesson (1790)

F 17 1167 \*Détails sur le travail des Comités-réunis...pendant le courant des années 1790 et 1791 (30 septembre 1791)

\*Etat des bibliothèques envoyées par catalogue (sans date)

\*Relevé des inventaires faits dans les maisons de religieux en vertu du décret du 20 mars (1790)

## 2. Les Archives départementales du Bas-Rhin

Les documents des archives départementales françaises ont un cadre de classement commun : des "séries" chronologiques.

Dans le cadre de cette recherche, trois séries ont été consultées. Il n'existe pas de série unique regroupant tous les documents révolutionnaires.

\*la série L documents administratifs de la période révolutionnaire (1790-an VIII). Il existe pour cette série un répertoire numérique imprimé (1933). Les fonds conservés sont très incomplets car de nombreuses pièces ont été jetées au XIXe siècle.

I L 1514-1532 (instruction publique, sciences et art)

\*série Q Domaines nationaux, collection des dossiers issus des opérations de confiscation et de vente des biens nationaux. Il existe pour cette série un répertoire numérique détaillé (1966) et un index matières (1967) qui constituent des outils précieux de recherche.

Q 4460-4468 Mesures conservatoires : livres et objets d'art et de sciences provenant des établissements religieux supprimés et des émigrés (1791-1807).

Q 4284-4294 Instructions, circulaires, correspondance générale relatives à la collecte et à l'inventaire, à la conservation, à la vente et à la restitution du mobilier national (1790-1807)

Q 4322-4352 Inventaires du mobilier des établissements religieux supprimés (1790)

Q 4357-4361 Inventaires du mobilier des émigrés et des condamnés (ans II-IV)

\*série T Instruction publique et affaires culturelles  
(1800-1870)

Il existe un répertoire numérique dactylographié et provisoire.

T 12 Bibliothèques de la ville de Strasbourg (ans IX-XI et 1803-1844)

1 T SUP 4 Ecole centrale du Bas-Rhin (ans VIII-XII)

3. Les archives municipales de la ville de Strasbourg

Il n'existe pas d'équivalent des séries L, Q et T des archives départementales. Ici, les documents sont répartis entre "archives anciennes" (avant 1789) et "archives modernes". Malheureusement, les pièces concernant la période révolutionnaire sont dispersées dans ces deux "séries".

Les archives municipales conservent également des fonds spéciaux homogènes (archives du club des Jacobins...)

Archives modernes division IV

342/1900 personnel de la bibliothèque municipale (1795-1813)

351/1945 cultes : aliénation des biens culturels

351/1946 cultes : évacuation des maisons religieuses

351/1954 cultes : inventaires du mobilier

Archives du Chapitre Saint-Thomas de Strasbourg

Carton n°353. Université 30 Transfert de la bibliothèque dans le chœur du Temple-Neuf (1803)

Les documents de la période révolutionnaire conservés dans les séries 1 à XII et AA des archives anciennes ont été compilés d'après les inventaires publiés de ces séries anciennes. Ce répertoire ne comporte pas d'index. Il est donc nécessaire de lire toutes les notices une à une.

## NOTES

1. La distinction entre les objets à vendre et les objets à conserver est faite dans le décret du 23-28 octobre 1790.
2. Estimation du nombre de livres confisqués :
  - 1790 4 millions (d'Ormesson)
  - 1794 10 millions (abbé Grégoire)
3. Le décret du 9 février 1792 met les biens des émigrés sous séquestre, celui du 30 mars 1792 ordonne la confection des inventaires de leurs propriétés et celui du 13 octobre 1792 interdit la vente de leurs bibliothèques.
4. Le décret du 8 juillet 1793 supprime les sociétés savantes et les académies, celui du 12 juillet 1792 ordonne la pose de scellés et la confection des inventaires des bibliothèques.
5. "Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, c'est la France moderne qui s'organise, c'est-à-dire un peuple qui ne veut plus se contenter de vivre mais qui veut apprendre et réfléchir. Partout les témoignages les plus certains de cette transformation se multiplient. Non seulement les témoignages indirects, le nombre croissant de discussions et leur succès (...), mais aussi toutes sortes de témoignages directs : transformation de l'enseignement, académies provinciales, sociétés littéraires, chambres de lecture, bibliothèques, journaux provinciaux"  
Daniel MORNET. Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787. Réédition. Lyon : La Manufacture, 1989. p.528
6. "La sédition couve. Elle s'instille dans les esprits. Nous ne pouvons clairement mesurer ses effets sur l'action ni restituer l'alchimie hasardeuse qui transmue la sédition en Révolution, mais nous pouvons en suivre les traces

et nous savons de science certaine qu'elle se communique par un instrument formidable : le livre"

Robert DARNTON. Edition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris: Gallimard, 1991.

p. 178

7. "En un sens, c'est donc bien la Révolution qui a "fait" les livres, et non l'inverse, puisque c'est elle qui a donné une signification prémonitoire et programmatique à certaines oeuvres, constituées comme son origine"

Roger CHARTIER. Les origines culturelles de la Révolution française. Paris : Seuil, 1990. p. 113

8. Serge BIANCHI. La révolution culturelle de l'an II : élites et peuples. Paris : Aubier-Montaigne, 1982. p. 168

9. Motion sur le rôle des livres dans la Révolution (anonyme)  
5 février 1794 Archives Nationales F17 1079

10. Mona OZOUF. L'homme régénéré : essais sur la Révolution française. Paris : Gallimard, 1989

11. Roger CHARTIER. Les origines culturelles de la Révolution française. Paris : Seuil, 1990. p. 52

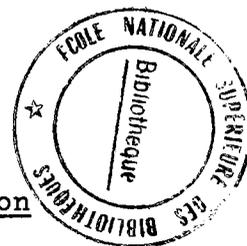
12. La législation concernant les bibliothèques fut très changeante et instable puisqu'en l'espace de 9 ans elle les plaçait sous trois autorités différentes :

-les districts (loi du 8 pluviôse an II- 27 janvier 1794)

-les départements (décret du 3 brumaire an IV-25 octobre 1795 et circulaire du 25 floréal an IV-14 mai 1796)

-les municipalités (loi du 8 pluviôse an XI-28 janvier 1803)

13. Archives départementales du Bas-Rhin Q 4460



14. 20.510 émigrés ont été recensés dans le département du Bas-Rhin, ce qui représente 21% du total des émigrés français
15. Archives départementales du Bas-Rhin Q 4460
16. Archives départementales du Bas-Rhin Q 4460
17. La vente des livres nationaux est interdite par la loi du 23-28 octobre 1790 pour les bibliothèques des établissements religieux supprimés et par le décret du 10 octobre 1792 pour celles des émigrés
18. Archives départementales du Bas-Rhin Q 4460



\* 9 5 6 0 2 0 8 \*